

## **Des caméras pour filmer... l'entrée de l'école maternelle Jean Auzel, est-ce bien raisonnable ?**

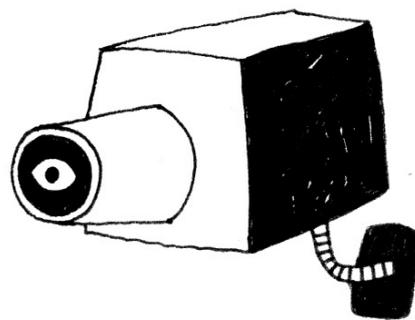
Par le collectif de réflexion citoyenne sur la vidéosurveillance à Marcillac

Quel est le prétexte à une idée aussi incongrue ? Au départ ce sont des bris de verre qui sont évoqués mais aucune donnée chiffrée ni aucune évaluation des « incivilités » en question n'est produite. Monsieur le Maire explique par la suite que « le second problème, c'est d'éviter le dépôt d'ordures à proximité (de l'école) qui sont quand même pas très normaux quand vous amenez votre enfant le matin. » (CFM radio). Des dépôts d'ordures à proximité de l'école ? Nous sommes... étonnés. Nous en étions restés à des bris de verre occasionnels.

### **Une surenchère anxigène ?**

Suite à quoi Monsieur le Maire évoque la « sécurité des enfants » et d'éventuelles « intrusions », le tout enrobé d'excuses Vigipirate. Des « intrusions » dans l'école maternelle ? Pourtant, « **il n'y a pas de problème qui soit intervenu dans les derniers mois** » reconnaît l'édile sur France 3. Le Journal 20 Minutes se pose aussi la question « Y en a-t-il déjà eu (des intrusions) ? » Réponse du maire : « **Non aucune, mais on ne sait jamais** ».

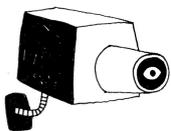
« **Shérif, fais-moi peur** », sous-titrait alors le journaliste de 20 Minutes à propos de Monsieur le Maire...



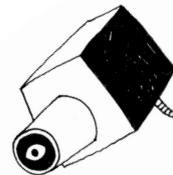
### **Pourquoi habituer nos enfants à vivre dans la peur ?**

Encore une fois, mettre des milliers d'euros dans ces caméras qui filmeront enfants, parents et personnel scolaire pour les protéger contre une « intrusion » n'est ni sérieux, ni raisonnable. Nous estimons pour notre part que les enfants sont très bien encadrés par l'équipe enseignante, qu'il n'y a aucun problème de sécurité à l'école et qu'habituer dès le plus jeune âge des enfants à associer la notion de sécurité à un outil de contrainte technologique n'est pas neutre. **Ainsi, pour la sécurité de nos enfants, nous voulons une école et un village sans caméras, afin de leur montrer qu'ils sont au sein d'une communauté en laquelle ils peuvent avoir confiance. Plutôt qu'alimenter la solution démagogique des caméras qui n'apportent, en réalité, aucun résultat tangible.**

Nous ne pouvons nous résoudre à habituer nos enfants de maternelle à vivre dans la peur d'une attaque terroriste, à voir en permanence **cet objet de contrainte et de surveillance technologique dès leurs 3 ans**. Dès 2005, un syndicat de l'éducation dénonçait en effet le risque des caméras dans l'éducation nationale : « Est-il sain, pour le futur citoyen, de lui faire croire qu'il sera mieux, plus libre car plus en sécurité dans un environnement où l'on diminue constamment la présence humaine (...) mais où l'électronique assure le contrôle social ? (...) Les caméras prétendent à un effet dissuasif immédiat **mais décrédibilisent le contrat éducatif en déresponsabilisant les humains au profit d'un ordre de plus en plus dépersonnalisé, fondé non pas sur la solidité de leur lien mais sur la puissance de moyens de coercition** ».



## Des caméras qui ne sont pas efficaces, selon les études et la Cour des Comptes.



Le directeur de recherche au CNRS Laurent Mucchielli, spécialiste reconnu du sujet, précise : « **La vidéosurveillance n'assure ni prévention ni dissuasion des actes de délinquance et elle n'a globalement aucun impact sur le niveau de la délinquance enregistrée.** (Cette étude) a également illustré le phénomène de **déplacement des problèmes** que provoque l'implantation de caméras en liaison avec un problème précis (...) Au final, **la vidéosurveillance (n'a) que peu de rapport avec la politique locale de sécurité et de prévention** ».

**Les rapports de la Cour des Comptes** abondent en ce sens : « **aucune corrélation globale n'a été relevée entre l'existence de dispositifs de vidéo-protection et le niveau de la délinquance commise sur la voie publique, ou encore les taux d'élucidation** » (Cour des Comptes, oct. 2020). En 2011 la même Cour expliquait qu'« **aucune étude d'impact, réalisée selon une méthode scientifiquement reconnue, n'a encore été publiée** » (Cour des Comptes, 2011). Et cela est toujours vrai à ce jour.

Laurent Mucchielli explique que les caméras aggravent les tensions en transformant des incivilités en délits. Hubert Guillaud précise : « Les caméras produisent un contrôle improductif, enregistrent les tensions plus qu'elles ne les résolvent, **criminalisent les incivilités plutôt que de les apaiser...** Elles illustrent comment on produit de la réponse technologique à tout problème, sans que cette réponse technologique n'ait démontré son efficacité ».

### Un sondage auprès des parents d'élèves qui pose question.

Nous questionnons la validité du « sondage » auprès de parents d'élèves, effectué sans l'appui de professionnel, et ce malgré toutes les bonnes intentions des délégués des parents d'élèves dont nous saluons le travail. Tout d'abord, aucun débat contradictoire préalable n'est venu présenter aux parents ce projet, ce qui ne leur a nullement permis d'exprimer, comme la CNIL l'exige pour tout projet attentatoire à la vie privée, un avis « libre, éclairé et spécifique ». Les délégués de parents d'élèves, dans leur courrier à la Mairie du 6 avril écrivent que ce sondage « était accompagné de quelques lignes d'explications factuelles et de la note de présentation rédigée par la Mairie ». Nous pensons que la note de la Mairie était de nature à déséquilibrer le débat en ne présentant qu'un seul point de vue. **D'ailleurs 34 % des parents se sont abstenus**, l'absence de réel débat ne pouvant que favoriser cette **abstention**. Ainsi, sur 112 questionnaires, seuls 38 % des parents ont répondu favorablement aux caméras et **24 % sont contre. 4% ne sont pas prononcés.** Au vu de la méthodologie, de l'absence de réel débat préalable, il n'y a donc aucune tendance claire qui s'est dégagée.

**Le point le plus important**, et qui devrait retenir l'attention des élu·e·s attachés à l'exercice démocratique, est que **les délégué·e·s des parents d'élèves**, qui ont pu réfléchir ensemble sur ce sujet, débattre, en somme construire une réelle réflexion collective et citoyenne, **se sont prononcés contre ce projet**, comme ils l'écrivent dans leur courrier : « (...) **les représentants élus des parents de l'École Jean AUZEL ont majoritairement souhaité émettre un avis défavorable au projet d'installation de caméra proposé.** »

**Pour toutes ces raisons, nous pensons que l'abandon du projet de vidéosurveillance serait raisonnable. Le collectif de réflexion citoyenne sur la vidéosurveillance à Marcillac est composé de nombreux habitants et habitantes de Marcillac et du Vallon, soutenu par des associations, syndicats de l'éducation, partis politiques et collectifs.**

**La pétition en ligne (avec la liste des nombreux signataires qui soutiennent cette mobilisation) :**

[www.mesopinions.com/petition/droits-homme/aux-cameras-marcillac-vallon/130594](http://www.mesopinions.com/petition/droits-homme/aux-cameras-marcillac-vallon/130594)  
ou sur [www.ccaves.org](http://www.ccaves.org)

**Une pétition papier existe au « Ptit Bio » à Marcillac et au « Panier paysan » à Nuces.**

**Pour nous contacter et participer à la mobilisation :**

[valloncontrecameras@protonmail.com](mailto:valloncontrecameras@protonmail.com)

